



# S3 de Lyon

Bulletin Académique du syndicat National  
des Enseignements de Second degré

AIN LOIRE RHONE



N°199

Septembre 2014



Dispensé de timbrage Lyon 08 CC



PRESSE

DISTRIBUE PAR

LA POSTE

## Mépris de classes

Quel est l'avenir d'un pays qui ne parvient plus à recruter ceux qui sont en charge de former sa jeunesse? Depuis au moins 3 ans, on ne pourvoit pas la totalité des postes mis aux concours de l'enseignement alors même que ceux-ci couvrent à peine les besoins liés à l'augmentation démographique : le bilan de rentrée dans notre académie que vous trouverez en page 2 n'est que la déclinaison locale de ce problème national directement lié à la faiblesse des rémunérations en début de carrière: être payé 1,12 SMIC a bac +5 détourne plus d'un étudiant des carrières enseignantes. Au fond, il ne s'agit que de la traduction d'un mépris plus généralisé pour tout ce qui n'est pas rentable à court terme: payer mieux et former des profs, des personnels d'enseignement et de manière plus générale des fonctionnaires, ne rapporte rien dans l'immédiat.

Et puis il y a ce décalage, chaque jour plus grand, entre le discours et la réalité, ces journées de pré rentrée à brasser du vent, cette réforme des lycées qui se paye de mots en prétendant accompagner les élèves et les noie dans des emplois du temps d'une complexité telle que plus personne ne sait vraiment ce qu'il doit faire, ces réunions chronophages dans le cadre par exemple du nouveau conseil école-collège. Comme un sentiment de fuite en avant, un système pris dans ses contradictions et qui s'emballle, au mépris de ses agents et de l'ensemble de la population . Reprendre la main sur nos métiers, manifester la fierté que nous avons de le faire au service de l'intérêt général , voilà l'enjeu de la période qui s'ouvre, le SNES sera l'outil de cette démarche.

[Benoît Teste, secrétaire académique](#)

## Sommaire

- |  |   |
|--|---|
| P.2 Rentrée sous pression<br>TZR sous pression           | P.6 UP2A<br>Hors Classe   |
| P.3 Stagiaires<br>Tuteurs                                | P.7 Réforme territoriale<br>Conseil Ecole Collège<br>GIPA                   |
| P.4 Action : Lycée Georges<br>BRASSENS<br>Non titulaires | P.8 Les stage syndicaux<br>pour lesquels il faut<br>s'inscrire en ce moment |
| P.5 REP +<br>Pré rentrée                                 |   |

**ELECTIONS PROFESSIONNELLES  
DU 27 NOVEMBRE AU 4 DÉCEMBRE:  
VOTER SNES ET FSU  
POUR DÉFENDRE NOS PROFESSIONS**



ENSEMBLE,  
POUR REVALORISER  
LE SECOND DEGRÉ

## Rentrée sous pression

Un grand nombre d'établissements de l'académie sont confrontés dès la rentrée au manque d'enseignants, situation qui est le résultat d'une équation impossible : les créations de postes (115) compensent tout juste la hausse démographique (+ 3 400 élèves) et la crise du recrutement perdure, empêchant de mettre un professeur devant chaque classe (les tensions sont les plus fortes en mathématiques, philosophie, lettres, histoire-géographie). Un exemple parmi d'autres : alors que la redéfinition de l'éducation prioritaire est présentée comme une des priorités de cette rentrée, le rectorat de Lyon, malgré nos interpellations, a maintenu son choix de faire des postes en ECLAIR des postes spécifiques pour lesquels il faut être volontaire puis « validés » par un jury. Résultat très peu de candidatures et à la suite du mouvement intra académique, 50 % de ces postes sont restés vacants avec parfois des équipes presque « vides » comme en mathématiques au collège de St Fons ou en lettres dans les collèges d'Oyonnax. Des TZR, souvent non volontaires, y ont été affectés à l'année fin août mais pas en nombre suffisant. On est bien loin des objectifs initiaux toujours mis en avant par l'administration pour justifier sa politique : où sont les «

équipes stables et volontaires » quand, à une semaine de la rentrée, il manque des professeurs ?

Dans toutes les instances où nous siégeons, dans les départements et au niveau académique, l'administration admet qu'elle recourt aux contractuels à une hauteur inédite.

De fait, dans tous les établissements de l'académie, les conditions de travail de chacun se dégradent : effectifs de classe en hausse, dédoublements remis en cause, pressions accrues pour accepter des heures supplémentaires... Et en cette rentrée, le rectorat a choisi de pousser sa logique comptable jusqu'au bout, en remettant en cause les droits des collègues, multipliant les refus de temps partiel, d'allègement de service ou de disponibilité. Le SNES n'a cessé de dénoncer ces choix académiques totalement aberrants qui recherchent une pseudo rentabilité : notre métier doit redevenir attractif et cela passe par une revalorisation et une amélioration de nos conditions de travail.

Ludivine ROSSET - Estelle TOMASINI

## TZR sous pression

848 TZR pour assurer les missions que 918 TZR ne suffisaient pas à couvrir l'an dernier ! Dès la rentrée, il y avait donc des disciplines sans remplaçants. Dans le département de l'Ain, au 26 août, aucun TZR n'était plus disponible en espagnol, SES, mathématiques, arts plastiques. Dans le Rhône, ce sont la philosophie, les mathématiques, les lettres qui sont déficitaires. Dans la Loire, le problème de la philosophie et de l'éco-gestion s'ajoute aux mathématiques. Et le rectorat déplace les collègues comme des pions, les affectant hors zone. En Loire Nord, tous les TZR de mathématiques sans établissement d'exercice ont été affectés dans les ECLAIR de la zone Grand Lyon.

Mais le manque criant de titulaires remplaçants se traduit surtout au quotidien par une dégradation sans précédent des conditions de travail, le rectorat cherchant à imposer toujours plus de flexibilité. Plus de 45 % des TZR sont sur des services partagés sur 2, 3 voir 4 établissements avec des emplois du

temps éclatés voir impossibles (comment terminer à 15h un cours pour en commencer un autre à la même heure dans un établissement à l'autre bout de l'agglomération lyonnaise ?). Et que dire des établissements dans lesquels les TZR servent de variable d'ajustement pour absorber les heures supplémentaires avec des services à 21 ou 22 h ! Et les pressions des chefs d'établissement sont toujours plus fortes.

Le report de toutes les affectations fin août a aggravé encore la situation (les demandes de révision d'affectation que nous avons soutenues n'ont pas toujours pu aboutir du fait des délais). Nous avons obtenu l'engagement que le GT d'affectation de juillet soit rétabli dès 2015 mais dans l'immédiat, il faut tenter d'imposer d'autres logiques que celles purement comptables du rectorat : TZR ne signifie pas accepter de tout faire au nom de la nécessité de service.

Ludivine ROSSET

**ENSEMBLE,  
POUR REVALORISER  
LE SECOND DEGRÉ**



## Recrutement et affectation des stagiaires : encore une année sur la brèche pour nos nouveaux collègues

Si Benoit Hamon se félicitait « des résultats des concours qui traduisent une réelle attractivité du métier d'enseignant » dans un communiqué de presse daté du 15 juillet, espérons que notre nouvelle ministre Najat Vallaud-Belkacem soit plus lucide sur les conditions catastrophiques de recrutement ainsi que d'affectation réservées aux stagiaires des concours exceptionnels et rénovés de 2013-2014 !! L'académie de Lyon ne fait pas exception et accueille moins de stagiaires que prévu : ce sont finalement 291 stagiaires à temps plein (les anciens contractuels admissibles) et 314 autres à mi-temps que nous accueillons. S'il fallait encore une preuve de l'impossible équation qu'ont dû subir les contractuels admissibles durant leur année de préparation aux oraux, elle est faite : alors que ceux-ci avaient tous vocation à devenir stagiaires à 18h, et alors qu'il étaient l'an dernier plus de 700 lauréats des écrits, on assiste à une déperdition de plus de la moitié d'entre eux...



mation, mais c'est loin d'être toujours le cas. Durant cette année en responsabilité, ils doivent suivre une formation deux jours par semaine afin de valider leur Master 2, ce qui nécessite la production d'un mémoire professionnel. Auront-ils le temps de préparer leurs cours ? D'évaluer leurs élèves ? De dormir ?! Mais la martingale revient aux lauréats du rénové, déjà titulaires d'un M2, qui ont eu l'amère surprise de découvrir (tout comme le rectorat qui a bricolé en direct cette solution lors des journées d'accueil) qu'ils devraient eux aussi s'inscrire en M2 MEEF, voir le valider, voir même produire le fameux mémoire .... alors qu'ils ont évidemment déjà fourni tous ces efforts lors d'un parcours antérieur.

Et, on n'ose aborder la situation de ceux qui ne sont pas là ... Certains lauréats du rénovés inscrits en M1 à Lyon, à qui le ministère avait assuré qu'ils resteraient dans leur académie d'études pour respecter une continuité universitaire (les maquettes de formation étant construites localement), se sont vus affectés, contre toute logique, dans une autre académie, notamment Créteil. Malgré les efforts soutenus pendant une grande partie de l'été des militants du SNES au niveau académique mais surtout national, certains n'ont finalement pas réussi à obtenir gain de cause...

Nous serons évidemment à leur côté, durant toute cette année, à la fois pour les écouter, les informer et les conseiller, mais j'appelle tous les collègues dans les établissements, et bien sûr les tuteurs à les épauler dans les établissements. Car cette génération, encore, fait l'amère expérience de la considération que leur porte leur employeur...

Aline Drouot,  
Responsable entrée dans le métier SNES

### Tuteurs

Le ministère a finalement renoncé lors du CTM du 9 juillet à fixer deux taux différents en fonction des deux catégories de stagiaires tutorés : l'indemnité de tuteur est donc bien au taux unique de 1250€ par an, fortement réduit néanmoins par rapport au taux antérieur (2000€ par an).

Pour rappel, les tuteurs d'EAP ont une indemnité de 300 €/an. Ceux qui reçoivent des étudiants en stage d'observation ou de pratique accompagnée 100 €/an.



Un stage sur les tuteurs est prévu le jeudi 20 novembre à Lyon, animé par Caroline Lechevallier :

inscrivez-vous nombreux ([renseignements](#), [modèle de demande et inscription sur le site su SNES Lyon : \[www.lyon.snes.edu\]\(http://www.lyon.snes.edu\) rubrique stages](#)).

- ◆ Que revendique-t-on pour les tuteurs de stagiaires ?
- ◆ Quel contenu et quel sens donne-t-on au tutorat ? , il est urgent de se saisir de ces questions d'un point de vue syndical et revendicatif pour ne pas laisser l'institution définir à notre place le sens de cette mission.

## Un exemple d'action d'établissement : le Lycée Brassens (Rive-de-Gier) pour les classes de seconde.

Le vendredi 27 juin, la direction nous informe que nous avons 284 élèves de seconde inscrits pour la rentrée 2014 au lycée Brassens, alors que jusque là on nous annonçait seulement 270 élèves de seconde, soit 9 classes à 30 élèves. Or depuis 5 ans dans notre lycée (comme dans 11 autres de l'académie) les classes de seconde sont calibrées à 30 élèves maximum en raison de son taux de CSP défavorisées. Avec 284 élèves le rectorat aurait dû créer une 10<sup>e</sup> classe de seconde pour respecter son engagement de calibrage à 30, mais nous apprenons ce même vendredi 27 juin qu'il le refuse.

Nous décidons alors de faire une AG lundi 30/06 après-midi où une quarantaine de collègues sont présents. Les décisions sont les suivantes : motion au CA de ce même lundi 30/06, boycott des conseils d'enseignement de fin d'année tant que la 10<sup>e</sup> seconde n'est pas créée, et aller manifester devant le rectorat mardi 1er juillet à 10h afin d'obtenir une audience avec la demande de création d'une 10<sup>e</sup> classe de seconde nécessitant 38h. Madame la proviseure informe le soir même le secrétaire général de notre action. Les parents FCPE élus au CA s'associent à notre action. Une journaliste du Progrès est présente à l'AG afin de faire un article qui sera publié le mercredi .

Lors du rassemblement du mardi 1er juillet à 10 h devant le rectorat, nous étions une quarantaine à faire du bruit pour demander à être reçus. Au bout d' 1h 30 personne n'a daigné venir pour nous signifier si le secrétaire général acceptait ou pas le principe de

recevoir une délégation. Nous faisons plus de bruit et finalement à 12h, une personne accepte un contact afin de nous informer que le secrétaire général accepte le principe d'une audience.

Nous obtenons une audience le jeudi 3/07 à 15h. Nous y allons avec une délégation composée de 3 personnels et un représentant FCPE du lycée. Pendant l'audience les collègues du lycée étaient à nouveau rassemblés devant le Rectorat. L'audience aura duré 1h avec un début tendu, le secrétaire général condamnant notre action du mardi matin dans la forme. Le rectorat ne répond pas directement à notre demande et propose de dédoubler une 1<sup>ère</sup> STMG à 37 élèves (30h de plus dans la DHG). Dans les échanges, nous n'arrivons pas à obtenir les 38h demandées. Et il n'y a pas la reconnaissance officielle de l'engagement du respect de 30 élèves par classes à nos yeux.

Une nouvelle AG a lieu le vendredi matin 4/07 (une cinquantaine de collègues) où les collègues prennent acte que la classes de STMG sera dédoublée et que nous resterons à 9 classes de seconde à 31/32 ou 33 élèves (car 284 inscrits).

Les collègues se sont fortement mobilisés en cette période difficile de fin d'année avec des délais très courts. Au final, nous avons obtenu un résultat (une DHG abondée de 30 heures) même si nous n'avons pas obtenu complètement satisfaction.

Jean-Michel Colomb  
S1 du lycée Brassens – Rive-de-Gier.

## NON TITULAIRES affectés - désenchantés ?

Après deux longs mois d'attente, la CCP d'affectations s'est tenue fin août. A partir de documents transmis seulement le jour même, les élus SNES ont défendu toutes les demandes d'amélioration transmises par les collègues.

**L'exigence d'affectations par ordre d'ancienneté progresse** : le rectorat a réalisé cet été, sur la demande du SNES, des listes par discipline classant les collègues en CDD selon un barème d'ancienneté. Cet outil permet des affectations équitables : comme les MA CDI, les contractuels doivent avoir la garantie d'être affectés avant les collègues moins expérimentés, et ne plus être spolié de leur droit au CDI !

Les élus SNES ont obtenu une **CCP de non renouvellement**, afin d'obtenir des explications et pouvoir intervenir sur toutes les situations de collègues sans affectations et les raisons de leur non renouvellement (avis négatif d'un chef, problème avec l'inspection ou simple oubli ?).

Enfin, n'oubliez pas les inscriptions aux concours jusqu'au 21/10/14, la date limite d'envoi des dossiers RAEP est cette année le jeudi 11/12.

## Un premier bilan de la rentrée dans les 5 REP+ de l'académie

Avec cette rentrée scolaire, la réforme de l'éducation prioritaire commence à se mettre en place : 103 collèges ont été retenus à l'échelle nationale pour être « préfigurateurs REP+ ». Il y en a 5 dans notre académie : les collèges Marc Seguin à St Etienne, Lamartine à Villeurbanne, Elsa Triolet à Venissieux, Aimé Césaire à Vaulx en Velin et Henri Longchambon à Lyon 8eme.

Le bilan de la rentrée en REP+ est très mitigé et surtout très variable d'un établissement à un autre. La mise en place de la pondération à 1,1 pour les collègues a par exemple permis la création de 6 postes au collège Henri Longchambon où l'équipe enseignante a poussé dans le sens d'un allègement de service. A l'inverse dans certains collèges, la quasi totalité de la pondération sera distribuée en HSA ne laissant pas de choix aux collègues.

Avant les congés d'été le rectorat faisait pression sur les principaux des REP+ pour que la concertation donne lieu à émargement et comptabilisation. Le SNES s'est battu pour que ce temps de concertation reste à l'initiative des collègues et a obtenu gain de cause puisque la circulaire qui accompagne le décret paru au BO du 28 Août 2014 stipule bien que « cette pondération ne doit pas être comptabilisée par les chefs d'établissements ». Malheureusement certain principaux continuent de vouloir imposer les réunions à tous et a faire émarger, comme c'est le cas à Elsa Triolet.

Le point vraiment négatif de cette rentrée en REP+, c'est l'affectation des collègues : encore une fois le système d'affectation sur poste spécifique avec avis d'une commission a montré ses limites puisque près d'un poste sur 2 n'a pas été pourvu (ECLAIR et REP+ confondus) et que la grande majorité des TZR qui devront enseigner dans ces établissements n'étaient pas volontaires pour le faire. L'administration n'en est pas à une contradiction près puisque tout en affichant l'objectif de stabiliser les équipes, elle aggrave le turn over contre lequel elle prétend lutter.

Il reste en outre un énorme effort à faire en ce qui concerne les effectifs en REP+ puisque notre administration semble avoir totalement occulté le fait que la première revendication qui était unanimement remontée des assises de l'éducation prioritaire portait sur un effectif maximum de 20 élèves par classe. Nous en sommes cette rentrée encore très loin puisque les classes à 25 et 26 élèves ne seront pas rares en REP+ cette année...

A la rentrée 2015, il est question d'élargir le dispositif REP+ à un nombre à peu près équivalent au nombre d'ECLAIR actuels (le dispositif ECLAIR étant appelé, lui, à disparaître), soit 16 collèges, mais il n'y aura pas « bascule » automatique d'ECLAIR vers REP+, le Rectorat de Lyon doit engager des discussions pour définir les établissements qui feront partie du nouveau dispositif. Il est question aussi de redéfinir la carte des ZEP, là encore nous serons vigilants à ce que les conditions de travail de tous soient améliorées.

Florent Hennion, S1 du collège Longchambon

### Pré-rentrée

Le BO du 10 juillet acte la pré-rentrée au lundi 1er septembre, **sans aucune contrepartie de rattrapage ultérieur.**

Cet arbitrage du Ministre est intervenu après de nombreuses actions et interventions du SNES qui a tout mis en oeuvre pour éviter cet allongement injustifié du temps de travail quand les rémunérations n'augmentent pas. Le SNES continue à intervenir pour faire modifier les calendriers des rentrées 2015 et 2016.

Rappelons toutefois que depuis plusieurs années, le calendrier ministériel prévoit 2 jours de pré-rentrée dont l'une est "dégagée avant la Toussaint, en dehors des heures de cours, afin de permettre de prolonger la réflexion

engagée lors de la journée de pré-rentrée". Mais rappelons aussi que cette disposition est, dans l'immense majorité des cas, restée lettre morte au fil du temps. Il n'y a donc aucune raison de la réactiver cette année. Deux établissements de l'académie de Lyon nous ont déjà saisi de l'organisation de cette deuxième journée de pré rentrée et de l'action collective que les collègues envisagent pour contester cette mesure.

En tous cas, aucun rattrapage n'est dû pour les congés d'automne.

La contestable journée de solidarité (lundi de Pentecôte), en dehors de la présence d'élèves, peut être l'occasion d'intégrer des activités comme portes ouvertes, forum des métiers...etc.

## UPE2...quoi ?

L'UPE2A (Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Arrivants) est un dispositif d'accueil et de scolarisation des élèves dont la langue maternelle n'est pas le français. Ces élèves, à leur arrivée en France, s'ils ont moins de seize ans, sont reçus par un enseignant référent dans un collège « guichet d'accueil » proche de leur domicile pour passer des tests de positionnement en français mais aussi en mathématiques. En fonction des préconisations de l'enseignant, les élèves sont ensuite affectés par les services rectoraux dans une classe ordinaire ou dans un dispositif UPE2A. Sont pris en compte la domiciliation, l'âge, et le niveau scolaire acquis dans le pays d'origine. Les élèves non scolarisés avant leur arrivée en France peuvent également être pris en charge dans une structure dédiée, l'UPE2A-NSA. Un élève affecté en UPE2A doit bénéficier d'une double inscription administrative : il recevra des enseignements spécifiques au sein du dispositif mais l'objectif est son inclusion progressive dans une classe ordinaire en fonction de son âge et de ses capacités, car l'UPE2A est un dispositif et non une classe.

Les conditions d'accueil sont une priorité pour ces élèves parfois arrivés en France dans des conditions difficiles, et a minima non familiarisés avec le système français.

Des avancées ont été réalisées ces dernières années dans l'académie pour améliorer l'accueil des familles et des élèves ainsi que les conditions de travail des collègues de FLS (français langue seconde). Le CASNAV de Lyon qui coordonne ces actions et le fonctionnement de la trentaine de dispositifs de l'Académie s'est complètement restructuré depuis deux ans. Des offres de formation sont proposées au Plan Académique de formation ou dans les établissements pour les collègues concernés ou intéressés. Des structures sont ouvertes en cours d'année là où des besoins se font sentir, au sein d'un village mobile à

Oullins l'an dernier, puis à Villeurbanne à la fermeture du premier..

Cependant, devant le nombre toujours croissant d'élèves arrivants, ces efforts restent insuffisants d'autant que les besoins ne sont pas uniformément pourvus : d'énormes disparités de fonctionnement des dispositifs existent dans l'académie. Les conditions d'exercice sont particulièrement critiques pour nos collègues de l'Ain où les dispositifs sont rares et isolés, et de la Loire où les élèves de plusieurs collèges sont parfois regroupés sur un établissement, le temps de recevoir quelques heures d'enseignement hebdomadaires.

Au niveau de l'établissement, toutes les structures n'ont pas de crédits pédagogiques spécifiques, d'équipement informatique adapté. Les postes spécifiques d'enseignants UPE2A sont occupés tantôt par des titulaires tantôt par des contractuels et des vacataires.

Par ailleurs, s'il existe des structures au premier degré et au collège, les UPE2A en lycée se comptent sur les doigts d'une main (au Lycée Jean-Paul Sartre de Bron au Lycée Doisneau de Vaulx en Velin notamment) et n'ont jusqu'à présent pas été pérennisés. Certaines MLDS (anciennes MGI) se sont certes spécialisées dans cet accueil comme celle de Martin Luther King à Lyon-Vaise, mais n'atterrissent dans ces structures que des élèves restés sans solution avec l'orientation de fin de troisième. Aucune bonification, aucune place réservée ne sont par exemple accordée à ces élèves dans le processus d'orientation. Les élèves allophones ont donc un parcours scolaire souvent plus chaotique qu'on pourrait le souhaiter, plus encore s'ils ont plus de seize ans à leur arrivée... le SNES intervient sans relâche sur ce dossier dans les instances départementales et académique.

Emilie RESPINGUE

## Hors Classe, un bilan

Sur les 365 dossiers retenus en CAPA (au niveau académique) des agrégés, la CAPN (au niveau national) a prononcé 130 promotions pour notre académie. Il y a eu 374 promotions chez les certifiés et 25 chez les CPE de l'académie. Les Copsy n'ont toujours pas de possibilité d'accès à la hors classe malgré nos demandes.

L'intervention du SNES a été déterminante, Lors de la CAPA agrégés, grâce à des statistiques sur les promotions des années antérieures, nous avons insisté et obtenu que les collègues en fin de carrière puissent non seulement être inscrits mais aussi avoir un avis exceptionnel de la Rectrice, seul à même de leur donner les chances maximales d'être promus. Résultats après la CAPN : tous les collègues

au 11<sup>ème</sup> échelon depuis plus de 4 ans ayant des avis très favorable ou favorable de l'inspection et/ou du chef d'établissement ont été promu et 111 promotions concernent des collègues ayant atteint le 11<sup>ème</sup> échelon.

Pour les certifiés, le travail de long terme mené dans l'académie a également permis de promouvoir à la hors classe la quasi-totalité des collègues ayant fini leur carrière dans la classe normale. Les CPE ont obtenu, au niveau national, une augmentation de leur contingent d'accès à la hors classe des CPE qui a été porté à 7% comme pour les certifiés.

Nous nous félicitons de ces résultats qui correspondent à nos mandats : accès à la hors classe pour tous, nous serons vigilants quant à la nouvelle note de service qui devrait être rédigée par le ministère pour l'année 2015.

## REFORME TERRITORIALE : quelles conséquences ?

Sans cesse reporté et remis sur le métier, le projet de « décentralisation » du gouvernement ne semble toujours pas arrivé au bout de ses péripéties. Difficile de s'y retrouver dans la « nouvelle organisation territoriale de la république » (NOTR).

Deux changements majeurs et contradictoires sont annoncés pour les collèges : pour les collèges du Grand Lyon, leur gestion et celle de leurs personnels passeraient du département à la métropole lyonnaise dès janvier 2015. Tous les collèges passeraient des départements aux régions à la rentrée 2017, ainsi que les compétences en matière de transport et de carte scolaire. On pourrait donc aboutir à une région gérant la totalité des collèges sauf ceux de la métropole, pour quelle cohérence ?

Les responsabilités nouvelles et très lourdes pour des régions elles mêmes agrandies posent, quant à elles, de nombreuses questions. Bien sûr, la mise en cohérence de la gestion des collèges et des lycées par la même entité peut présenter un intérêt. Mais les moyens suivront-ils ? Et surtout, la mise en place de grandes régions ne conduira-t-elle pas à la constitution de grandes « baronnies » ayant un pouvoir et des pré-

tentions accrues sur l'ensemble des dossiers éducatifs ?

D'autres conséquences en matière éducative pourraient aussi venir du renforcement du rôle des régions en matière de développement économique. Disposant également, du fait de la Loi d'orientation pour l'Ecole de juillet 2013, du pilotage de l'ensemble de l'offre de formation professionnelle initiale ainsi que d'un rôle accru dans l'élaboration de la carte des formations du second degré, les régions pourraient vouloir peser plus fortement pour mettre la formation des jeunes en adéquation avec les besoins économiques locaux, au détriment du caractère national de l'offre de formation.

La réforme territoriale est surtout présentée aujourd'hui comme la panacée pour réduire la dépense publique. Elle n'a en fait jamais varié dans sa conception des territoires en termes de « compétitivité économique » pilotés par des exécutifs aux pouvoirs renforcés.

Benoît TESTE

## Conseil école collège

La rentrée voit la généralisation du conseil école-collège (décret 2013-683 du 24/07/13) dont la mise en place est désormais obligatoire. Cette nouvelle instance, composée à part égale de représentants du collège et des écoles de son secteur de recrutement, doit se réunir « au moins deux fois par an » sous la présidence du chef d'établissement et de l'IEN de circonscription. Elle a pour mission de « mener des actions pédagogiques à tout niveau sur l'ensemble des cycles », c'est-à-dire au-delà de l'habituelle liaison CM2-6ème, désormais intégrée au Cycle 3 de l'école élémentaire. Pour le SNES, si le dialogue entre enseignants des 1er et 2nd degrés est essentiel, il n'était pas utile d'ajouter une nouvelle structure et de nouvelles réunions à celles déjà existantes !

Le Conseil Ecole-Collège ne peut rien imposer sans l'accord des enseignants et le Conseil d'Administration reste la seule instance décisionnelle du collège. Les membres du CEC sont désignés via le Conseil pédagogique (les enseignants y désigneront désormais leurs représentants) et son « programme d'action » est soumis à l'accord du conseil d'administration et du conseil d'école, le « bilan des réalisations » doit également y être présenté. N'hésitez pas à nous tenir informés de la manière dont les choses se passent dans votre établissement et alertez nous en cas de dérive.

François JANDAUD

## GIPA : Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat

Cette indemnité a été reconduite pour 2014 (JO du 30/03/2014) avec un taux d'inflation retenu par l'administration de 6,3% pour ces 4 dernières années,

elle concerne les collègues dont l'indice de rémunération a évolué moins vite que ce taux. Sont donc concernés les collègues au 8, 9, 10, 11<sup>ème</sup> échelon (cadence d'avancement  $\geq 4$  ans au choix et ancienneté) qui n'ont pas eu de promotion entre le 31/12/2009 et le 31/12/2013. Cette indemnité varie en fonction du corps et de l'échelon du fonctionnaire. Pensez à vérifier votre fiche de paye et n'hésitez pas à nous contacter.

## Les stage syndicaux pour lesquels il faut s'inscrire en ce moment

Novembre

<b>Jeudi 06</b>	<b>Changement de date</b> stage SNES « Missions et services des Enseignants, où en est-
<b>Jeudi 13</b>	stage SNES « Enseigner, éduquer, sanctionner : un travail d'équipe » à <a href="#">Saint Etienne</a> <b>Changement de date</b> stage SNES « le néo management dans les établissements du second degré, comprendre pour lutter » à <a href="#">Lyon</a> stage SNES Stage « droits et devoirs des personnels » à <a href="#">Bellegarde sur Valserine</a>
<b>Mardi 18</b>	stage SNES « carrières » des agrégés » à <a href="#">Lyon</a> stage SNES « stagiaires » à <a href="#">Lyon</a>
<b>Mercredi 19</b>	stage SNES « CPE » à <a href="#">Lyon</a>
<b>Jeudi 20</b>	stage SNES « tuteurs et PFA, qu'est ce qu'une formation des enseignants » à <a href="#">Lyon</a>
<b>Vendredi 21</b>	stage SNES « Professeurs Documentalistes » à <a href="#">Lyon</a>
<b>Lundi 24</b>	stage SNES « fins de carrière, préparer son départ à la retraite » à <a href="#">Lyon</a>
<b>Mardi 25</b>	stage SNES « carrière des certifiés » à <a href="#">Lyon</a>



## Pour s'inscrire à un stage :

- Remplir une autorisation d'absence pour l'administration :** cette demande doit être déposée **un mois avant le jour du stage**

**Si vous avez déjà déposé votre demande d'autorisation d'absence pour les 2 stages qui ont changé de date, il faut en refaire une en précisant qu'elle annule et remplace la précédente.**

<p>Nom - Prénom : .....</p> <p>Grade et Fonction : .....</p> <p>Établissement : .....</p> <p>À Madame la Rectrice</p> <p>Sous couvert de M (nom du chef d'établissement)</p> <p>[date]</p> <p>Conformément aux dispositions de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires, et du décret 84-474 du 15 juin 1984, définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, j'ai l'honneur de solliciter un congé le ..... pour participer à un stage de formation syndicale.</p>	<p>Ce stage se déroulera à .....</p> <p>Il est organisé par la section académique du SNES (fsu) sous l'égide de l'IRHSES (Institut de Recherches Historiques sur le Syndicalisme dans les enseignements de Second degré - SNES), organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit au congé pour formation syndicale (arrêté du 29 décembre 1999 publié au J.O.R.F. du 6 janvier 2000).</p> <p>A .....</p> <p>Le .....</p> <p>Signature.</p>
--	---

- S'inscrire auprès du SNES** en complétant le formulaire correspondant au stage : **[www.lyon.snes.edu](http://www.lyon.snes.edu)** rubrique « **Stages** »

**Si vous vous êtes déjà inscrits pour les 2 stages qui ont changé de date, il faut vous réinscrire sur le site.**

LE SNES VOUS AIDE FACE À L'ADMINISTRATION ET SE BAT AVEC VOUS POUR L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL



**ENSEMBLE,  
POUR REVALORISER  
LE SECOND DEGRÉ**